



Direction de l'Offre, de la Promotion et de l'Expérience client
(DOPEX)

Service Entreprises

CS 70479

13217 Marseille Cedex 02

Tel : 04 91 10 54 79

Mail : rtm.entreprises@rtm.fr

ENTREPRISE :

Téléphone :

Email :

DOSSIER SUIVI PAR (Obligatoire) :

BON DE COMMANDE TITRES

Païement au Comptant

ADRESSE DE LIVRAISON :

Références de facturation :

TITRES	PRIX UNITE TTC	LOT DE	PRIX DU LOT TTC	NOMBRE DE LOT(S)	
SOLO COLLECTIVITE	1,60 €	50 Titres	80,00 €		€
GROUPE 5	6,40 €	10 Titres	64,00 €		€
GROUPE 10	12,00 €	10 Titres	120,00 €		€
PASS 24h *	6,70 €	10 Titres	67,00 €		€
PASS 72h *	14,00 €	10 Titres	140,00 €		€
PASS 7 jours *	28,00 €	10 Titres	280,00 €		€
Carte 10 voyages	16,00 €	10 Titres	160,00 €		€
Total TTC de votre commande					
Les commandes inférieures à 300 € ne peuvent pas être livrées et doivent être retirées au : Guichet Collectivités 1, boulevard Voltaire (Angle Voltaire/Bourdet) (à côté du Métro St Charles) 13001 Marseille Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.		Livraison possible à Marseille dès 300 € Si vous souhaitez être livré : Cochez la case ☐ et envoyez à : rtm.entreprises@rtm.fr Frais de livraison : (gratuit à partir de 1 010 € de commande)			20€
Tarifs en vigueur au 01/11/2026			Total TTC à payer		

ATTENTION : Tout paiement de plus de 3 000 € devra s'effectuer par virement bancaire préalable ou par chèque de banque certifié.

* Déplacements illimités sur le réseau RTM de Marseille, Allauch, Septèmes-les-Vallons et Plan-de-Cuques, Ferry-Boat inclus ; hors navettes maritimes et lebateau If/Frioul.

CONDITIONS GENERALES DE MISE A DISPOSITION DES TITRES :

Les titres sont vendus exclusivement, sous la forme de lots de 10 ou 50 titres selon le produit choisi.

Les tarifs facturés sont ceux en vigueur au moment du retrait ou de la livraison des titres.

La date de validité des titres est indiquée au verso du support.

Les titres ne sont ni repris, ni échangés.

Pour récupérer directement votre commande au Guichet collectivités (paiement par chèque, carte bancaire ou espèces (limitées à 1 000 €)) :
merci de vous munir des éléments suivants :

- L'original de ce bon de commande daté, signé et tamponné. (A défaut de tampon : fournir un Extrait de K-bis ou Bureau)
- Un document officiel de l'établissement mentionnant l'identité de la personne mandatée pour retirer les titres de transport.
- Une pièce d'identité.

Lors d'une livraison (Païement par chèque ou virement anticipé) :

Mentionnez sur le bon de livraison présenté par le livreur, le nom de la personne réceptionnant les titres.

Datez et tamponnez le bon de livraison ainsi que le bon de commande.

CONDITIONS GENERALES DE PAIEMENT :

Une facture est remise lors de la réception des titres

Le règlement peut s'effectuer par chèque (libellé à l'ordre de l'Agent comptable de la RTM), par carte bancaire ou en espèces (limitées à 1 000 €)

Important : L'entité figurant sur le chèque doit impérativement être identique à celle figurant sur le bon de commande.

NOM, DATE, TAMPON, ET SIGNATURE